

# **DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**(Date de convocation 11 février 2025 - Date d'affichage : 11 février 2025)**

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FEVRIER 2025**

---

Le dix-huit février deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal - légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques TROGER, Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS :** M. TROGER - Maire.

Mme COMTE et MM. DAURAT et CHASSAGNON - adjoints  
Mme LEBON, et MM. BERA, EZAT

**PROCURATIONS :** Mme LEYLAND à Mme COMTE  
Mme MERTENS à M. TROGER  
M. SAUNER à M. DAURAT  
M. TAURAND à M EZAT

**ABSENT EXCUSE :** Mme GODIN

**Le secrétariat a été assuré par Monsieur Arnold CHASSAGNON**

---

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Sans observations, le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2025 est adopté.

### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

#### **♦ REDACTION D'UN PCS POUR LA COMMUNE**

Monsieur le Maire avertit l'Assemblée de la nécessité d'établir un plan communal de sauvegarde pour la commune.

Il est remis aux membres du conseil une copie de la version publique de la commune de la Celle-les-Bordes dont on peut se servir comme modèle de départ. Dans le travail de cette version, il faudra prévoir :

- De désigner des référents pour les différentes réponses aux urgences, et introduire leurs coordonnées.
- Ces référents devront être désignés parmi eux afin de pouvoir mettre en place les différents moyens mis en œuvre selon les urgences.
- Indiquer et vérifier l'état de marche (en relation avec le SDIS) d'un système d'alarme sonore, tocsin ou signal d'alerte.
  - un débat s'ouvre sur la possibilité de refaire sonner le premier mercredi de chaque mois le dispositif qui sera désigné comme sirène

Madame COMTE demande si on possède des couvertures de survie. Ce type de matériel serait à acquérir. Il faudrait lister tout ce qu'il nous manque afin de gérer les différentes urgences. Monsieur DAURAT propose qu'il soit ajouté un défibrillateur extérieur sur la commune.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **♦ MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT**

Suite au départ d'un agent en retraite et à l'attribution de missions supplémentaires à Madame Nadège PÉPIN afin de pallier la surcharge de travail du secrétariat de la Mairie, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa décision de modifier le temps de travail de Madame Nadège PÉPIN, agent administratif territorial, et de le porter à 35 heures au lieu de 31 heures.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991, modifié, portant dispositions statuaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Considérant que le bon fonctionnement des services implique la modification de la durée hebdomadaire du temps non complet de l'agent administratif,

Décide à l'unanimité :

- De modifier la durée hebdomadaire du temps de travail de Madame PÉPIN Nadège, agent administratif territorial, et de le porter à 35 heures au lieu de 31 heures à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

### **♦ CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCES D'UN AGENT**

Monsieur CHASSAGNON prend la parole afin d'informer l'Assemblée au sujet du contrat parcours emploi compétences.

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Notre commune décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI – CAE pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent technique territorial à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de dix mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut.

Le maire propose à l'Assemblée le recrutement d'un CUI - CAE pour les fonctions d'agent technique territorial à temps partiel à raison de 20 heures / semaine pour une durée de dix mois.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Décide à l'unanimité

- D'adopter la proposition de Monsieur le Maire et d'embaucher Monsieur Didier GOUDIN en contrat PEC à raison de 20 heures par semaine pour une durée de dix mois.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants

## **LA CHAPELLE**

### **◆ SUBVENTION EXPOSITION DES PEINTRES DE LA REGION A LA CHAPELLE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée l'organisation d'une exposition des peintres de la région sur les paysages en juillet et août 2025, en particulier dans la commune coorganisée par Madame l'adjointe de Rambouillet en charge de la culture, et Madame la Maire de Cernay sur les trois sites du musée du Roi de Rome, du Petit Moulin de Cernay et de La Chapelle de Clairefontaine

A la dernière séance du Conseil Municipal, il avait été proposé de délibérer sur l'attribution d'une subvention de 2 000 euros afin de permettre à La Chapelle qui a accepté d'accueillir cette exposition de proposer la gratuité pour cet évènement.

En effet, les mairies organisatrices de ce projet souhaitant que l'accès à ces expositions soit gratuit, les revenus liés aux entrées ne seraient pas perçus pendant deux mois et demi par La Chapelle.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (Pour : 10 voix. Abstention : 1 voix - Mme LEBON)

- Décide d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'Association de La Chapelle pour permettre d'accueillir cette exposition
- Charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente décision

## **CABINET MEDICAL**

### **◆ POINT SUR LE DOSSIER**

Monsieur DAURAT présente aux membres de l'Assemblée l'avancée du dossier cabinet

médical évoqué à la séance précédente du conseil.

Une des deux infirmières intéressées pour s'établir à Clairefontaine est venue en Mairie pour présenter leur projet et leurs différents besoins pour permettre sa réalisation. Il en ressort que

- Des permanences régulières des infirmières seraient tenues dans le cabinet médical.
- Il faudrait trouver d'autres praticiens pour rejoindre ce cabinet.

Le cabinet SL Architectes qui avait eu en charge le projet de la place du village et avait également travaillé sur la rénovation du bâtiment de la directrice a été reçu pour commencer à travailler sur ce dossier. Suite à cette réunion,

- SL Architectes nous a envoyé des plans qui nous donneraient la possibilité d'avoir sur place quatre cabinets, un au rez-de-chaussée et trois à l'étage, avec la mise en place d'un ascenseur en conservant l'escalier, et l'aménagement d'une salle d'attente.
- L'estimation du budget pour ce projet est de 350 000 euros avec le mobilier compris.
- Ces travaux permettraient par ailleurs l'isolation de la partie salle de classe qui serait faite en même temps.

Le calendrier est le suivant :

- L'idée étant de tenter de livrer le bâtiment avant la fin du mandat.
- Les infirmières ont l'impératif d'être installées en septembre.
- A ce titre, il leur a été proposé une installation provisoire dans l'appartement rez-de-chaussée gauche de l'ancien presbytère.

Madame COMTE informe de la finalisation du cabinet médical Sonchamp avec un total de huit cabinets. Deux médecins généralistes, deux infirmières et un ostéopathe sont déjà en place. Il conviendra de recontacter l'ARS pour demander l'autorisation de principe pour un médecin généraliste à Clairefontaine-en-Yvelines.

Monsieur DAURAT répond par ailleurs aux questions sur l'avancement des autres projets d'investissement, le projet Ecole et le projet Mairie.

- Pour le projet Ecole, il convient de voir l'évolution des effectifs scolaires, qui se montrent un peu fluctuant depuis deux ans
  - o Dans l'immédiat, il s'agira de refaire très rapidement le terrain de foot de l'école, très endommagé et non utilisable de manière sécurisée, sous la forme d'un terrain multisport
- Pour le projet Mairie, après l'établissement de projets ambitieux, Monsieur le Maire et deux adjoints ont rencontré une programmiste, suite à la demande du conseil de trouver un projet moins couteux, qui doit rendre sa copie courant mars
  - o Pour répondre aux attentes des clarifontains
  - o Pour répondre aux besoins des salariés de la commune
  - o Pour qu'avant l'été on ait pu lancer la consultation et la maîtrise d'œuvre, et lancer les OS des entreprises d'ici la fin de l'année 2025

## **COURRIERS DIVERS**

### **♦ COURRIEL DE MONSIEUR FRANDAZ**

Monsieur CHASSAGNON prend la parole pour nous faire part du courrier de Monsieur FRANDAZ qui souhaite un accord sur la constructibilité d'une partie de sa parcelle E221, attenante à la route de la mare aux loups.

Cette demande avait déjà été faite par Monsieur FRANDAZ lors de l'enquête publique et une réponse négative y avait déjà été apportée et qu'il ne semble pas y avoir d'éléments nouveaux.

Un courrier officiel répondra à la demande de Monsieur FRANDAZ, quand le PLU adopté sera validé par les services de l'Etat, s'appuyant sur le rapport de Monsieur le Commissaire enquêteur.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ♦ **INTERVENTION DE MADAME COMTE**

Madame COMTE propose qu'une communication illiwap soit faite à propos de l'installation des panneaux du patrimoine en partenariat avec le PNR Haute Vallée de Chevreuse sur le territoire.

Cette communication sera diffusée dans les prochains jours.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 HEURES 40.**

### **DATE A RETENIR (sous réserve d'une confirmation par convocation)**

- Conseil Municipal : le jeudi 20 mars 2025
- Conseil Municipal : le mardi 8 avril 2025